

LES DINDONS DE LA FARCE PRENNENT LA PAROLE

Rappel des faits et des dates

- **2015 et 2016** : achat des spectacles géants participatifs *Révolutions en Cours*, créé par le Collectif Artistique Fusées, dans le cadre de la Fête des Tuiles - 80 000 et 100 000 personnes y participent.
- **Juin 2018** : ouverture d'une enquête préliminaire pour favoritisme et recel de favoritisme. Eric Piolle, maire de Grenoble, et plusieurs agents de la mairie, n'auraient pas respecté les règles de marché public et auraient confié « l'organisation » de la Fête des Tuiles à l'association Fusées, sans mise en concurrence. Notre collectif n'a PAS organisé la Fête des Tuiles, c'est bien la Ville qui l'organise (choix des spectacles, des personnels, sécurité, communication, gestion des espaces verts et voiries, choix de la date...). La Ville de Grenoble a commandé à l'association Fusées la mise en œuvre d'un des spectacles de la Fête : *Révolutions en cours*. Aux yeux de la loi, la commande d'un spectacle (qui est une œuvre de l'esprit) ne nécessite pas de mise en concurrence.
- **7 octobre 2019** : perquisitions dans les locaux de l'association Fusées.
- **Entre janvier 2020 et janvier 2021** : audition de quelques artistes et chargées de production du Collectif artistique et audition de la présidente de l'association.
- **Février 2021** : 12 heures de garde à vue du metteur en scène (dont 1h30 en geôle).
- **26 et 27 septembre 2022** : procès en 1ère instance à Valence pour favoritisme et recel de favoritisme. Notre présidente en tant que personne morale et notre metteur en scène sont sur le banc des prévenus. La relaxe générale est prononcée. Le procureur le dit, « il n'y a pas le début du commencement d'une preuve de favoritisme de la part [de M. Piolle] ».
- **4 novembre 2022** : le parquet général de Grenoble, ainsi que les élus de la droite de Carignon [dont la demande de constitution de partie civile a été rejetée] font appel de la décision. Aucune motivation. Aucune explication. Fait inédit lorsque le Tribunal suit les réquisitions du parquet.
- **Novembre 2022** : l'association Fusées lance une [collecte de dons](#) pour tenter de faire face aux frais judiciaires qui s'accumulent.
- **19 et 20 juin 2023** : procès en appel à Grenoble. L'avocate générale demande de confirmer la relaxe pour l'association Fusées, et Pascal Auclair son metteur en scène.
- **6 septembre 2023** : rendu du jugement en appel.

Colère pour l'association Fusées

Devant la demande de relaxe pour l'association Fusées et son metteur en scène, notre association exprime son soulagement mais surtout sa colère devant une procédure ubuesque qui dure depuis trop longtemps.

“Tout est dégueulasse dans cette affaire” comme le rappelle Maître Fourrey : les fuites permanentes dans la presse entachant notre réputation et violant le secret de l'instruction [les conclusions du parquet publiées avant même les 2 jours d'audience du procès en appel en est le dernier exemple], la garde à vue du metteur en scène à 7 jours de la naissance de son enfant, la pression psychologique exercée sur chaque personne entendue,

“Tout est dégueulasse”, l'instrumentalisation faite par Carignon et sa bande pour jouer la déstabilisation politique, le climat de suspicion permanent, les insultes des soutiens de Carignon au sein de la salle d'audience, l'instruction conduite à charge quitte à fabriquer des coupables, un rapport écrit par un magistrat de la Chambre régionale des comptes débutant par des rumeurs...

Les conséquences humaines et psychologiques à titre individuel sont graves : perte de sommeil, anxiété, perte d'appétit.

Les conséquences sur notre association sont immédiates : entachement de notre réputation, fragilisation de notre modèle économique, mise en danger de l'ensemble des emplois de notre association.

Les conséquences sur la vie culturelle et associative de notre pays dépassent largement la salle d'audience : fragilisation des président•e•s bénévoles qui voient leur responsabilité pénale engagée, fragilisation des compagnies travaillant sur des logiques de création partagée, de spectacles de rue de grande dimension et de création in situ.

Une mise en danger de la création in situ

En première instance nous avons dû convaincre que *Révolutions en cours* était bien un spectacle. Devant la cour d'appel, le caractère artistique semble être reconnu (enfin !). Maintenant on nous demande de justifier en quoi notre spectacle est une œuvre unique ! Si ce caractère unique de notre spectacle n'était pas reconnu, les arts de rue seraient mis en danger.

Nous nous battons pour faire reconnaître que la création d'un spectacle in situ est bien une œuvre de l'esprit, qu'il s'agit d'une œuvre unique, et qui est protégée par les droits d'auteurs.

Nous - [le collectif Fusées] partons d'un mot pour créer nos spectacles. Nous l'écoutons caracoler d'une bouche à l'autre. Nous l'arrimons à un paysage, nous cherchons le génie des lieux, les confins pirates, dont nous faisons la scène naturelle de nos spectacles. En savoir plus sur notre processus de création : [ICI](#).

Chaque création est donc unique puisque créée avec le lieu et ses habitant•e•s, dans un esprit artistique qui est le nôtre. Nous voulons continuer à créer, à imaginer des spectacles participatifs, à expérimenter de nouvelles formes. Il est plus que jamais urgent de mettre de l'art dans des lieux incongrus, de décaler les regards, pour envisager le monde de demain, nourri de poésie, d'imaginaire, d'optimisme, dans ces temps incertains et fragiles. L'imagination est une zone à défendre ! C'est la raison d'être de Fusées.

La justice est un sport de riche !

28 000€ HT de frais judiciaires - 2 relaxes et puis ?

Et puis rien. On peut être relaxé deux fois pour une même affaire. Être innocent n'engage pas le paiement de dommages et intérêts, ni le remboursement des frais engagés pour se défendre.

Un quart de notre budget annuel a été englouti par les frais judiciaires. Et aujourd'hui, une question reste : comment payer les salaires à partir du mois de septembre ?

Alors nous lançons un appel aux dons afin de continuer à faire vivre nos créations partagées avec les habitant•e•s de tous horizons et continuer à faire travailler des artistes professionnel•le•s : [ICI](#)